

Politique incitative pour améliorer la participation des équipes d'Aix Marseille Université aux programmes européens, notamment Horizon 2020

Ces actions ont été arbitrées par la gouvernance d'AMU en 2017.

Les instances (Comité Technique du 20 mars 2018, puis Conseil d'Administration Restreint du 27 mars 2018) ont validé les actions relevant de leurs périmètres.

Introduction.....	1
Action 1 : Attribuer une Prime pour les coordinateurs de projets collaboratifs H2020 gérés par AMU et pour les lauréats ERC.....	2
Action 2 : Moduler le service d'enseignement pour les coordinateurs de projets collaboratifs H2020 et les lauréats ERC.....	2
Récapitulatif des Actions 1 et 2.....	3
Action 3 : Encourager les dépôts de projets H2020 par des enseignants-chercheurs en élargissant les priorités d'attribution des Congés de recherche et Conversion Thématique (CRCT) locaux à la préparation d'une coordination de projet H2020	3
Action 4 : Améliorer la sensibilisation des enseignants-chercheurs et chercheurs aux programmes européens	4

Introduction

Horizon 2020 (H2020) est le programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne. Il représente un enjeu stratégique et financier incontournable pour les unités de recherche.

L'Université a mis en place une politique volontariste d'accompagnement des scientifiques de l'établissement pour participer à ce programme, pilotée par la Direction de la Recherche et de la Valorisation avec le concours de la filiale d'AMU Protisvalor Méditerranée qui intervient sur l'ingénierie et la gestion des projets Horizon 2020.

Contact

Direction de la Recherche et de la Valorisation

Céline Damon – Chargée de la Promotion et de la Stratégie Europe Horizon 2020

Représentante de la CPU au PCN "Santé", membre du Groupe AVIESAN Europe

Aix-Marseille Université – Le Pharo – 58 Boulevard Charles Livon – 13007 Marseille

Email : celine.damon@univ-amu.fr et drv-h2020@univ-amu.fr

Action 1 : Attribuer une Prime pour les coordinateurs de projets collaboratifs H2020 gérés par AMU et pour les lauréats ERC

Afin d'assurer un régime de primes équivalent au CNRS et d'harmoniser les pratiques sur le site d'Aix-Marseille, les primes suivantes peuvent être versées :

Fonction visées	Montant de la prime	Conditions de mise en œuvre
Lauréat ERC Starting (StG)	13.830€ brut / an ¹	Prime prélevée sur la subvention européenne, versée via un contrat de travail 'Consultance' de Protisvalor, permis par un cumul d'activité AMU.
Lauréat ERC Consolidator (Cog)	13.830€ brut / an ²	
Lauréat ERC Advanced (AdG)	20.720€ brut / an ³	
Coordination de projets H2020 (*)	12.000 € brut / an	

Tableau 1 : Synthèse des montants de primes possibles liées aux programmes H2020

(*) Conditions de mise en œuvre :

- Prime versée aux enseignants-chercheurs qui coordonnent un projet collaboratif géré par AMU/Protisvalor pour des projets commencés après le 1er janvier 2016
- Prime à partager en cas de co-coordination

Ces primes sont prélevées sur la subvention européenne et doivent donc être prévues dès le montage du projet.

Le coût des décharges d'enseignement éventuelles seront déduites du montant des primes (voir tableau n°3).

Action 2 : Moduler le service d'enseignement pour les coordinateurs de projets collaboratifs H2020 et les lauréats ERC

Les modulations suivantes pourront être prévues **dès le dépôt du projet** et finalisées lors des négociations. Le directeur de composante d'affectation de l'enseignant-chercheur doit avoir donné son accord pour cette modulation dès le dépôt du projet. Elles sont financées entièrement via la subvention européenne et remboursées à AMU sur la base du coût réel complet du salaire de l'enseignant-chercheur.

Fonction visées	Modulation maximum accordée	Mise en œuvre
Lauréat ERC Starting (StG)	128 hetd (équivalent à 5.760€) / an	Voir la procédure « Modulation des services d'enseignement dans le cadre de projets subventionnés par Horizon 2020 (H2020)» (PR-DRV-1-H2020)
Lauréat ERC Consolidator (Cog)	96 hetd (équivalent à 4.320€) / an	
Lauréat ERC Advanced (AdG)	64 hetd (équivalent à 2.880€) / an	
Coordination de projets H2020 >15 bénéficiaires	96 hetd (équivalent à 4.320€) / an	
Coordination de projets H2020 < 15 bénéficiaires ou réseau MSCA	64 hetd (équivalent à 2.880€) / an	

Tableau 2 : Synthèse des modulations de services AMU possibles liées aux programmes H2020

Ces modulations ne sont pas compatibles avec le paiement d'heures complémentaires.

¹ Equivalent au montant de la prime CNRS de 20.800€ brut/chargé, en 2017 – CDD PVM de 30h/mois

² Equivalent au montant de la prime CNRS de 20.800€ brut/chargé, en 2017 – CDD PVM de 30h/mois

³ Equivalent au montant de la prime CNRS de 31.000€ brut/chargé, en 2017 – CDD PVM de 30h/mois

Ces modulations s'associent sous condition à l'Action 1⁴ : si l'EC demande une modulation de service, les heures complémentaires compensées à la composante sont déduites de la prime brute perçue au regard de l'Action 1.

Le taux horaire des heures complémentaires des personnels permanents (45€/heure) est appliqué comme base de calcul pour déduire le coût de cette décharge du montant de la prime (voir Tableau 3).

Les recettes générées par ces décharges serviront à compenser le remplacement de l'enseignant-chercheur. Le reliquat financier sera réaffecté à la DRV pour le soutien à des opérations spécifiques.

La **procédure PR-DRV-407** « *Modulation des services d'enseignement dans le cadre de projets subventionnés par Horizon 2020 (H2020)* » précise les formalités de demande et de mise en œuvre de cette action.

Récapitulatif des Actions 1 et 2

Fonctions exercées	Montant prime	Modulation de service	Conditions de cumul prime/modulation
Lauréat ERC Starting	13.830€ brut / an	128 HETD maximum	L'EC percevra - soit une prime de 13.830€ brut / an - soit une prime de 8.070€ avec une modulation de 128 HETD
Lauréat ERC Consolidator	13.830€ brut / an	96 HETD maximum	L'EC percevra - soit une prime de 13.830€ brut / an - soit une prime de 9.510€ avec une modulation de 96 HETD
Lauréat ERC Advanced	20.720€ brut / an	64 HETD maximum	L'EC percevra - soit une prime de 20.720 € brut / an - soit une prime de 17.840€ avec une modulation de 64 HETD
Coordination de projets H2020 >15 bénéficiaires	12 000€ brut / an	96 HETD maximum	L'EC percevra - soit une prime de 12.000€ brut / an - soit une prime de 5.920€ brut avec une modulation de 96 h HETD
Coordination de projets H2020 < 15 bénéficiaires ou réseau MSCA	12 000€ brut / an	64 HETD maximum	L'EC percevra - soit une prime de 12.000€ brut / an - soit une prime de 9.120€ brut avec une modulation de 64 h HETD

Tableau 3 : Synthèse des primes (Action 1) et des modulations de service (Action 2) pour H2020

Action 3 : Encourager les dépôts de projets H2020 par des enseignants-chercheurs en élargissant les priorités d'attribution des Congés de recherche et Conversion Thématique (CRCT) locaux à la préparation d'une coordination de projet H2020

La définition des critères pour l'obtention des CRCT inclut à présent la coordination de projets européens, à partir du moment où un appel à proposition H2020 est identifié :

« Aux enseignants-chercheurs préparant un dossier en réponse aux appels d'offres de l'ERC (conseil européen de la recherche) ou coordonnant une réponse aux appels collaboratifs lancés dans le cadre de H2020 ».

⁴ Pour rappel, la réglementation prévoit un plafond maximal de modulation à la baisse du service d'enseignement équivalent aux 2/3 du service qui n'est pas cumulable avec la perception d'une prime pour la même fonction (« Les EQS ne sont pas compatibles avec la perception d'une PCS ou d'une PRP pour la même fonction »).

Action 4 : Améliorer la sensibilisation des enseignants-chercheurs et chercheurs aux programmes européens

Dans le cadre du Schéma Directeur des Ressources Humaines d'AMU (SD RH), des principes de la Charte européenne du chercheur, de la mise en place d'un label européen RH (HRS4R)⁵ et afin de renforcer l'accompagnement des équipes du site aux projets H2020 et de développer une culture européenne à AMU, des cycles de formation internes aux différentes étapes de la carrière des chercheurs et enseignants-chercheurs vont être poursuivies et progressivement renforcées.

Ces formations s'adressent aux étudiants, aux enseignants-chercheurs et aux Chercheurs, à différents stades de leur carrière ainsi qu'aux personnels support de la recherche:

- **Etudiants** en Master Recherche : sensibilisation aux appels à projets et au formalisme des appels européens (en cours dans certains masters)
- **Doctorants** : Cycle de formation pour les doctorants AMU sur les programmes européens (en lien avec les principes du doctorat européen innovant) et atelier de coachings pour le montage de leur propre projet Post-Doc Marie curie. En cours avec la Direction de la Formation Doctorale.
Plus d'infos : http://www.adum.fr/script/formations.pl?menu_transparent=oui&site=CDAMU
- **Enseignants-chercheurs et chercheurs du site** : Cycle de Formations sur les programmes européens et leur mise en œuvre à AMU. Deux modules sont proposés:
 - **Module 1** : « Sensibilisation à l'Europe de la Recherche », s'adressant en priorité aux nouveaux personnels MCF et PU: présentation du programme H2020 (fonctionnement, opportunités, financement, comitologie), les outils et de l'environnement mis en place à AMU pour vous soutenir dans vos démarches
 - **Module 2** : « Répondre aux appels européens : quelle stratégie adopter ? », s'adressant prioritairement EC/chercheurs travaillant dans une unité en gestion AMU : les démarches préalables au montage d'un projet, le partenariat, la méthodologie de rédaction des propositions, l'évaluation et conseils pratiques*Plus d'infos* : <https://formations-rh.univ-amu.fr/myprogram>
- **Responsables Administratifs (RAD)** : Mise en place d'ateliers présentant le programme cadre européen de recherche Horizon 2020 et les actions internes à AMU en lien avec ce programme : mesures incitatives, organisation à AMU en soutien aux équipes (interlocuteurs, outils et initiatives existantes). Cet atelier s'adresse en priorité aux RAD dans les unités en gestion AMU mais donnera également des informations générales notamment sur les actions de site (COPEurope et CERClé notamment).
Plus d'infos : <https://formations-rh.univ-amu.fr/myprogram>
- **Directeurs d'unité** : Formation H2020 (outils, programmes, comitologie), pilotage, mise en place d'un plan action Europe au sein des unités, etc.. *Cette formation sera mise en œuvre progressivement.*

⁵ Voir <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid96323/charte-europeenne-chercheur-code-conduite-pour-recrutement-des-chercheurs.html> pour le texte de la Charte et le détail du Label HRS4R